

Chère madame,  
Cher Monsieur,

La santé publique est un enjeu de société qui nous concerne tous. C'est parce que Limoges s'est placée sous le signe de « ville santé citoyenne » que nous sommes particulièrement vigilants depuis deux ans sur cette question : la ville doit à la fois montrer l'exemple et afficher une totale transparence dans ce qu'elle entreprend, en coordination étroite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**A ce titre, nous attachons donc une importance particulière à la santé de nos enfants, notamment dans le cadre de notre politique éducative.** En témoignent par exemple les actions déjà entreprises sur la diminution du sel dans les cantines scolaires, le remplacement des bouleaux et noisetiers dans les cours de maternelles et de crèches par des essences non allergènes ou encore la campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, piscines et lieux de loisirs.

**Dans le cadre de ces actions de prévention, de sécurisation de la santé des enfants et aussi de transparence citoyenne, nous venons de prendre diverses mesures qui concernent deux éléments bien distincts : le plomb et le radon.**

1) Radon : 10 établissements concernés sur 87

**Le radon est un gaz qui existe à l'état naturel dans les massifs granitiques et qui se diffuse dans l'air ambiant.** Il peut se trouver, par effet de confinement, concentré dans certains bâtiments : ses effets sur la santé dépendent donc de sa concentration et de la durée d'exposition.

Conformément à la loi, une campagne de mesures de ce gaz naturel a été effectuée dans 86 établissements relevant de la ville : 13 crèches, 30 écoles maternelles, 36 écoles élémentaires et primaires, 7 établissements recevant des personnes âgées. **L'ensemble des tests réalisés a montré des valeurs largement inférieures au taux légal de 400 Bq/m<sup>3</sup>. Seuls 10 établissements ont affiché des valeurs comprises entre 400 et 850 Bq/m<sup>3</sup> (voir liste en annexe 1).**

**Quand le taux atteint 1000 Bq/m<sup>3</sup>, la loi stipule que la ville - propriétaire des établissement – doit mettre en œuvre des mesures simples, essentiellement fondées sur l'aération et la ventilation,** pour réduire le taux constaté et le ramener sous la valeur légale de 400 Bq/m<sup>3</sup> et cela, dans un délai de deux ans.

**Sans attendre, les services municipaux ont immédiatement procédé à l'amélioration des salles concernées, en particulier au rappel général des consignes d'aération et des travaux complémentaires seront effectués cet été dans les dix établissements afin d'améliorer la ventilation.** Par me-

sure de précaution, des tests complémentaires seront effectués, dont les résultats seront communiqués aux parents d'élèves des établissements concernés.

## 2) Plomb : un plan d'action global

Dans le cadre d'une campagne nationale entreprise auprès de 300 écoles primaires et maternelles, **la ville s'est portée volontaire pour tester la présence de plomb dans les peintures de cinq établissements** (sur les murs, plinthes, huisseries, tuyaux de chauffage...etc.).

**Nos écoles sont anciennes pour la plupart.** A l'exception d'une campagne de recherche effectuée en 2001 dans les seules crèches et halte-garderies de Limoges, **rien n'avait été fait à ce jour pour détecter et prévenir les dangers que peut représenter l'ingestion du plomb contenu dans des peintures parfois aussi anciennes que les murs qu'elles recouvrent.**

Les diagnostics ont montré que trois des cinq écoles présentaient des anomalies sérieuses (voir liste en annexe). Les travaux pour y remédier ont commencé pendant les vacances de février et sont actuellement en cours.

Au vu de ces résultats, nous avons entrepris un diagnostic systématique de toutes les écoles et crèches de la ville de Limoges. 20 établissements, parmi les plus anciens, ont été sondés en avril/mai et les rapports d'expertise sont en cours : il faut savoir que chaque école nécessite plusieurs centaines de mesures intérieures et extérieures pour qu'on puisse avoir une idée exacte de son état. Les études restantes – 13 crèches et halte-garderies, 45 établissements scolaires, 2 centres de loisirs et 7 restaurants scolaires - seront réalisées cet été et terminées à la rentrée.

Une fois le bilan global connu, un plan général de traitement des écoles concernées sera mis en place suivant un calendrier précis. D'ores et déjà, la ville a rappelé aux personnels de ces établissements les consignes d'entretien ménager qu'il convient de respecter et de mettre en œuvre pour éliminer tout risque.

Nous vous l'avons dit en début de ce courrier : **nous vous informons au nom du principe de précaution et parce qu'il est de notre devoir d'être transparents vis-à-vis de nos concitoyens.** Pour autant, n'allez pas croire que vos enfants se trouvent aujourd'hui dans une situation alarmante ou qui nécessite des mesures plus radicales : la santé des enfants de la Ville est une priorité pour la municipalité et toutes les actions nécessaires sont prises pour leur assurer un cadre sain et sécurisé.

Nous vous prions....etc. etc.